



d h a l
Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement

Paris, le 21 mai 2013

Le Préfet, Délégué interministériel pour l'hébergement
et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées

Note à l'attention de

Monsieur Stéphane LE FOLL
Ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire
et de la Forêt

Objet : emplois saisonniers agricoles pour des habitants de bidonvilles originaires de Roumanie et de Bulgarie

Environ 100 000 contrats saisonniers agricoles sont signés chaque année et la demande de main-d'œuvre du secteur agricole est largement insatisfaite. Or, il s'avère qu'un certain nombre d'habitants de bidonvilles sont originaires de régions agricoles du Nord de la Roumanie et disposent de compétences en matière agricole.

Si elle est facilitée, la mise en relation entre les employeurs agricoles potentiels et des habitants de ces bidonvilles peut sembler prometteuse pour leur insertion professionnelle.

En outre, à terme, elle peut contribuer à la revitalisation de territoires ruraux, menacés de désertification, où sont proposés beaucoup des emplois saisonniers.

1. Les freins à l'emploi saisonnier agricole des habitants de bidonvilles

Les deux principaux freins à l'embauche d'habitants de bidonvilles comme travailleurs saisonniers agricoles sont d'ordre administratif :

- La nécessité jusqu'au 31 décembre 2013 (période transitoire pour les ressortissants roumains et bulgares) d'obtenir une autorisation de travail simplifiée, les métiers agricoles figurant dans la liste des 291 métiers ouverts aux ressortissants bulgares et roumains.
- La nécessité d'identifier des candidats à l'embauche en termes de compétences et de motivation d'une part et d'effectuer l'interface avec les employeurs d'autre part.

Une autre difficulté est la mise en relation insuffisante entre offre et demande de travail, qui s'explique par les difficultés d'accès effectif à Pôle Emploi des habitants des campements.

2. La levée des freins à l'emploi saisonnier agricole

Les freins administratifs peuvent être progressivement levés en premier lieu par une bonne coordination avec les administrations concernées, notamment Intérieur/immigration et Agriculture. Les freins liés au marché du travail peuvent être levés par un dialogue avec les fédérations professionnelles agricoles.

Je vous propose de lancer un travail interministériel sur ce thème, à travers la mise en place d'un groupe de travail composé des services concernés du ministère de l'Agriculture, du ministère de l'Égalité des Territoires et du Logement, de la DIHAL et des fédérations professionnelles agricoles.

Ce groupe de travail sera chargé de procéder à la définition du mode opératoire de l'examen des propositions de mise en relation entre employeurs, élus et candidats issus des campements. Le lancement de cette démarche s'effectuera lors du comité de pilotage interministériel de la mission relative à l'anticipation et l'accompagnement des campements illicites qui se tiendra le 10 juin 2013.

Alain Regnier



Alain REGNIER